

Nom du lac :

Le lac du Bouchet,

Communes : **le Bouchet-Saint-Nicolas, Cayres**

Site inscrit et/ou classé : **Le lac du Bouchet, abords inscrits en 1950 et lac classé en 1950 (Haute-Loire)**



MORCEAU CHOISI

Au delà de cette cheire, Cayres, au visage dur et sévère comme le parler rauque de ses habitants, s'étale en amphithéâtre sous une arête boisée de pins. Les constructions y ont leurs encadrements de portes et de fenêtres en pierre rouge, de cette même pierre "semblable à du minerai de fer" qui a servi à élever la haute tour de son église à deux clochetons. Quelques labours, de terre rouge aussi, et une montée assez raide dans les ois, séparent à peine du lac du Bouchet ce petit centre agricole.

Qu'on s'imagine, suspendu à 1 200 mètres d'altitude, un ancien cratère de forme à peu près ronde, rempli d'eau bleue et cerné de toute part de mélèzes et de sapins. L'ensemble est ravissant pour peu que le soleil joue par une belle matinée de juillet sur cette onde moirée, sans écoulements visibles et d'une idéale transparence. Un sentier ombragé en fait le tour et revêt un charme spécial.

Georges et Pierre Paul, Le pays de Velay et le Brivadois, Edition USHA, Aurillac, 1930

CLICHÉS ANCIENS ↘



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET
 Versant Ouest
 (-1949)



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET -
 Versant Nord et Nord-Ouest
 et chalet
 - 1949 -



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET
 Versant Ouest

 -1949-



-HAUTE-LOIRE- Lac du BOUCHET
 Vue du Chalet

 -1949-



-HAUTE-LOIRE - Lac du BOUCHET-
 Versant Sud, vue prise
 du Nord-Ouest

 -1949-



-86-

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DU CLASSEMENT DU SITE ↘

Année d'inscription et de classement : 1950

Critères d'inscription et de classement. Site naturel et pittoresque.

(1) L'ensemble formé sur les communes de Cayres et du Bouchet Saint-Nicolas par le lac du Bouchet et une partie de ses abords.

(2) Lac du Bouchet (abords : prairies et bois adjacents)

Contexte social de l'inscription et du classement (désaccords, pressions...).

(1) Aucune information dans le dossier.

(2) Aucune information si ce n'est que la plupart des terrains appartiennent au Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Délimitation.

(1) La délimitation est curieuse. Elle s'arrête à la limite de l'eau du lac et s'élargit en deux endroits (au niveau du seul bâtiment auberge et d'une prairie ouverte en 1950).

(2) Le site, très vaste, intègre une grande partie de la forêt gérée par l'ONF autour du lac. La limite correspond à peu près à la route forestière qui joue le rôle de deuxième anneau autour du cratère. Elle intègre une grande partie de forêt et quelques points ouverts et relativement aménagés comme le carrefour de la Croix de la Chèvre, le carrefour du « chalet » du lac, les parkings de la plage et la plage, le lieu du « tonneau de Garou », une clairière parking...

Etat du site par rapport à l'époque du classement.

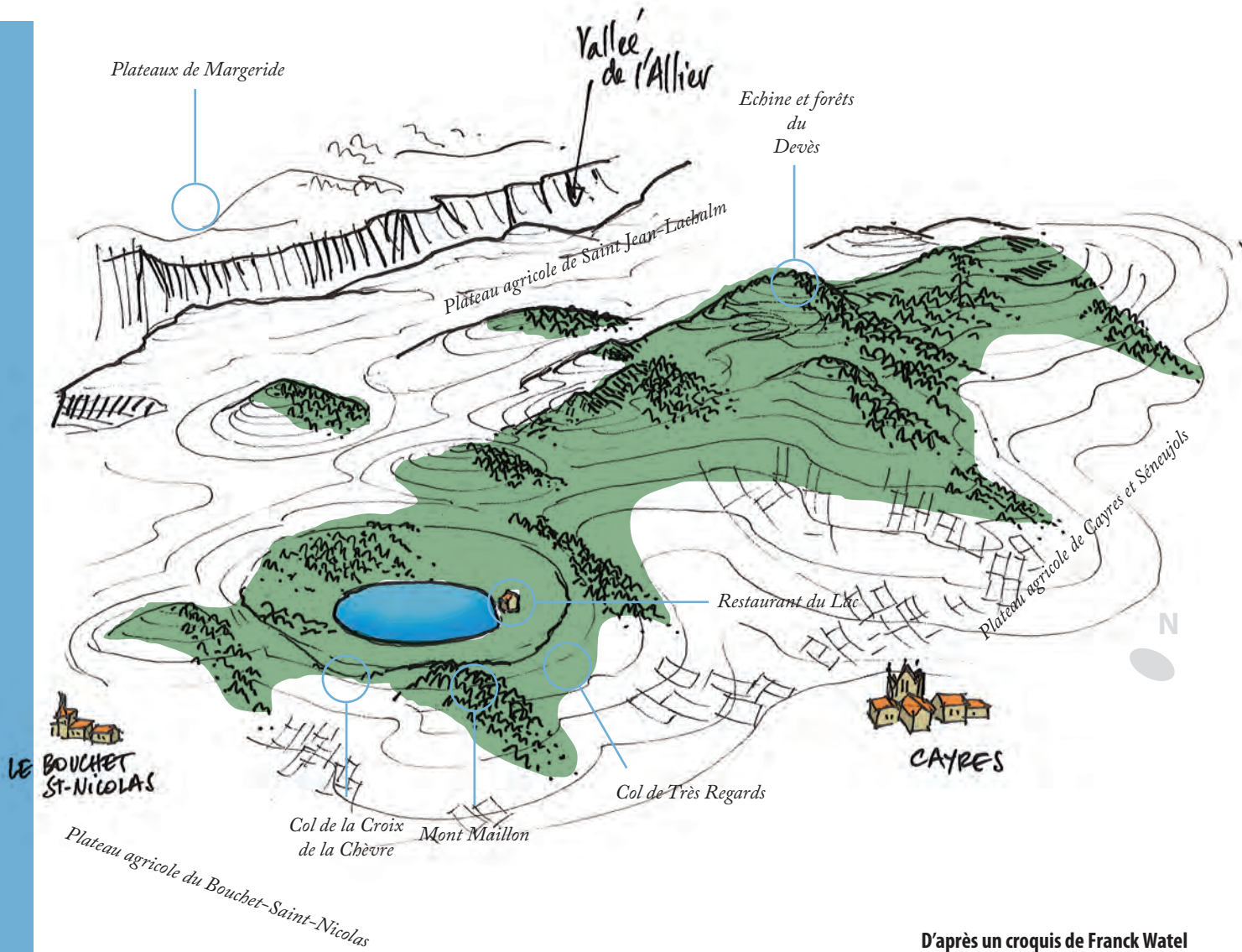
a. L'auberge : le petit bout de terre intégré au site classé du lac en 1950, sur lequel était construit un hôtel-auberge, a une histoire très mouvementée qui illustre un certain nombre de frictions entre différents organismes : le Service des Sites, le Conseil Général et la Préfecture du département de la Haute-Loire. Le bâtiment existe, en 1950, et n'est pas de grande qualité architecturale (selon l'inspecteur des sites qui s'est rendu sur place en 1976). Déjà en 1962, un procès verbal de la Commission des Sites rend compte d'un événement précurseur : elle refuse l'implantation d'un chalet préfabriqué « *type chalet de vacances Aydat* » pour ne pas créer de précédent d'une construction médiocre. En 1975, c'est une histoire plus houleuse qui se déroule. On peut résumer les faits en disant que le Conseil Général et la Préfecture ont appuyé un projet d'extension de l'hôtel à laquelle le service des sites était d'abord favorable sous réserve d'un contrôle de la qualité architecturale. Mais, pour des « *raisons inexplicables* », la qualité n'est pas au rendez-vous.

b. La promenade au bord du lac : elle a été aménagée par le Conseil Général. Un effort louable d'accessibilité a été produit (parcours pour handicapés). Cependant certains aménagements sont contradictoires avec le site et poursuivent progressivement sa banalisation. C'est par exemple le cas de la zone d'aire de jeu (esplanade calée par un mur de soutène-

ment en enrochements...). L'univers créé renvoie à une base de loisirs ordinaire quand le lac est de nature exceptionnelle (cratère volcanique naturel, eau très pure, oligotrophe, sans alimentation apparente, ni variations de niveau). La zone de plage isolée au sud du lac est un endroit intéressant et les aménagements (tables de pique-nique...) sont de meilleure qualité. Cependant, et comme le souligne l'avis du Directeur Régional de l'Environnement en 2002, la présence d'une maison-sanitaire n'était pas nécessaire et aurait très bien pu prendre place au niveau du bâti de l'auberge.

c. La forêt : plantée et gérée par l'ONF pour pallier l'érosion des pentes du cratère, elle est de belle qualité paysagère. Des sentiers sportifs ou de promenade ont été réalisés. Certaines perspectives sont visiblement prises en compte.

Trois bémols : 1. La surabondance et le manque de qualité des panneaux contribuent à accentuer la dégradation du site déjà susmentionnée ; 2. Les plantations d'arbustes exotiques aux carrefours de routes qui souvent accompagnent des panneaux d'information surdimensionnés ; 3. La timidité du travail de perspective ou de clairières qui pourtant donnent au lieu un très grand charme.

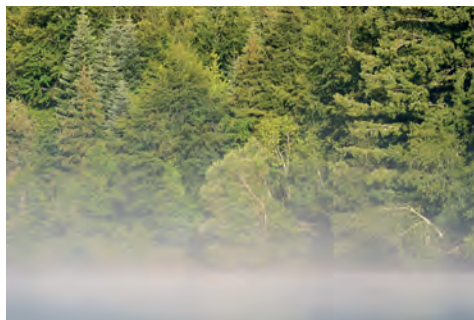


D'après un croquis de Franck Watel

EN PHOTOGRAPHIES ↘



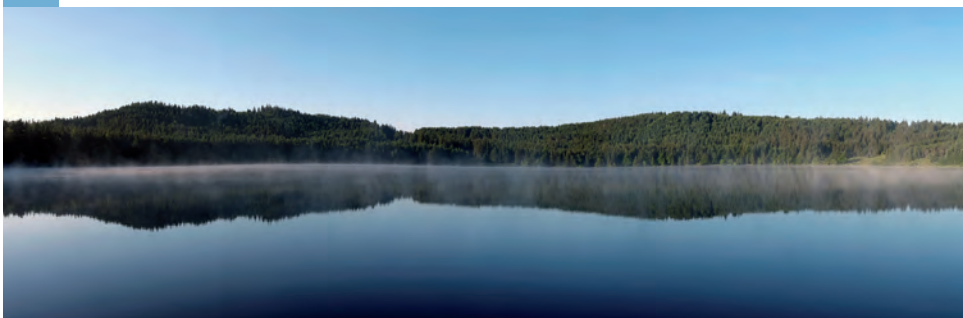
Brume et reflets matinaux



Rive forestière du lac



Pédalos aux abords de l'hôtel-restaurant



Miroir



Bâtiment de l'hôtel-restaurant

APPROCHE DESCRIPTIVE ↘

Un maar au sommet d'un volcan. La toponymie, depuis toujours, utilise le terme de « lac ». Mais le site est avant tout un maar élevé au sommet d'un volcan dominant le plateau (le seul de ce type en Haute-Loire). Sa forme conique est relativement prononcée (entre 1100m pour le plateau et 1275m au sommet du cratère). Le volcan est paré d'une robe boisée qui descend sur ses flancs. Les espaces agricoles se déroulent ensuite à ses pieds jusqu'aux portes des deux villages. Le Bouchet-Saint-Nicolas et Cayres semblent se poster en sentinelles, portes d'entrée d'un lieu mystérieux et secret. La présence importante de la forêt tend à estomper le relief et à dissimuler les lèvres du cratère (notamment les cols), mais participe aux expériences originales que l'on vit sur ce site : ascension, basculement et découverte soudaine du lac volcanique depuis les plateaux agricoles jusqu'au creux du cratère.

Un ancien lac-abreuvoir. Le lac du Bouchet appartenait encore au XIX^e siècle au système agro-pastoral du plateau du Devès. Il s'organisait autour des pratiques collectives de parcours, sur les drailles et sur les communaux. Une forme de convergence entre terroir et pratiques villageoises était établie, une histoire de paysage en somme. Le lac appartenait au plateau agricole et demeurait un point de rencontre entre les villages notamment durant la période estivale. La plage actuelle servait d'ailleurs de point d'eau pour les bêtes.

L'origine de la forêt du Devès : la RTM. En 1865, un plan de Restauration de Terrains de Montagne (RTM) est lancé sur le Devès et les premières plantations anti-érosives d'épicéas voit le jour. Les communaux et les parcelles privées sont réquisitionnées peu à peu et la forêt domaniale (propriété de l'Etat) est créée. Les pratiques collectives tendent à disparaître et le paysage à se fermer. Malgré tout persistent certains points de vue et certaines drailles, comme celle de la plage par exemple.

On voit de moins en moins les villages et le plateau depuis les lèvres du cratère et le volcan perd sa lisibilité. Le lieu se déconnecte peu à peu du plateau.

La fabrication d'un site pittoresque. En 1899, est construit un chalet sur les rives du lac. Il servira de premier lieu d'accueil touristique pour les nombreux habitants du Puy-en-Velay et voyageurs qui, peu à peu, prennent l'habitude de venir en excursion faire le tour du lac en voiture attelée et pique-niquer. Le lac devient un site pittoresque, poétique, presque romantique (au sens de Rousseau). Loin du quotidien, les citadins viennent y chercher, fraîcheur, nature, promenade et panoramas.

Même si la forêt se développe à cette époque, les cols sont maintenus ouverts et de nombreux points de vue permettent de voir le lac et le plateau depuis le rebord du cratère, offrant de fabuleux belvédères sur le Velay. Un tourisme paysager se met en place à partir des qualités plastiques et naturelles du site à l'échelle du volcan et de son rapport aux paysages du plateau. Pourtant le lac commence à s'isoler, à se refermer et devenir un lieu à part.

Site = nappe d'eau. Les relations entre le lac du Bouchet et son plateau agricole se sont réduites au fil des décennies. D'un paysage ouvert et agricole utilisé par les villageois comme terres d'estive, en passant par le boisement progressif des versants jusqu'à la fermeture totale du volcan par la forêt et l'émergence de l'attrait touristique, les regards et les représentations du lac ont bien évolué. La forêt a créé un lieu à part, isolé du reste du plateau, une forme d'écrin hors du monde. C'est ce relatif isolement qui en fait son principal atout depuis plus d'un siècle. Mais si son intérêt touristique est né en partie grâce à la présence de la forêt, son attractivité se limite aujourd'hui à la nappe d'eau, ses berges et son restaurant.

Sa mise en scène pittoresque (panorama, mise en valeur des cols, promenade de qualité, sensation de calme, d'être dans un monde à part) a presque totalement disparu. Malgré tout, l'habitude de l'excursion dominicale au bord du lac semble ancrée dans les pratiques alti-ligériennes depuis tout ce temps, comme une sorte de « coutume populaire ». Nous héritons de cette histoire, de cette pratique de l'excursion et de la réduction de la qualité du site à l'unique cercle lacustre.

Usages et utilisation du site. Depuis l'origine des implantations humaines à proximité du lac, celui-ci a exercé une forte attraction et généré diverses pratiques aujourd'hui plus ou moins abandonnées : élevage, rituels religieux ou païens, extraction de matériaux... Ces usages passés ont par ailleurs motivé quelques prospections scientifiques ponctuelles (archéologie, étude hydrologique, palynologique...).

Aujourd'hui, le lac du Bouchet reste toujours un véritable aimant pour de nombreux usages et pratiques : le conseil départemental de la Haute-Loire estime à 200 000, le nombre de visiteurs par an. La majorité sont liées à des habitudes. Ces usagers un peu particuliers sont d'une diversité étonnante : le promeneur, le gastronome, le randonneur à pied, en raquette, le cycliste, le skieur, le pêcheur, le vacancier, le chercheur de champignon, le ramasseur de myrtille, le vététiste, le coureur à pied, le siesteur, le joueur de pétanque, la personne en quête d'un bol d'air pur...

Aujourd'hui, l'ensemble de ces usages cohabitent bon an, mal an au fil des saisons, au gré des vagues de fréquentation et donc de la météo.

L'auberge du Lac... endroit stratégique. A l'échelle du cratère, c'est un point de repère sur la circonférence du lac. L'ensemble bâti du Chalet Auberge du lac du Bouchet est le point de repère, ou tout du moins le plus évident, sur ce cercle presque parfait qu'est le lac. C'est un élément indispensable pour se situer lorsque l'on parcourt les différents circuits possibles sur la circonférence du cratère.

Point de restauration incontournable, il n'est pas sans évoquer la position du midi sur le cadran d'une montre. Il est également le seul endroit relativement plat en bordure du lac et où l'on accède directement à la berge par la route, il constitue d'ailleurs le point de départ actuel pour une ballade complète autour du lac.

Croix de la Chèvre. La légende la plus lointaine n'est pas sans analogie avec certains passages de la Bible. Dieu, racontait-on, aurait voulu éprouver les habitants d'un village situé à l'endroit même du lac. Il s'était présenté sous les traits d'un vieillard infirme, frappant à toutes les portes pour faire la mendicité. Mais aucune ne s'ouvrit. Des habitants répondirent même par des injures à ses supplications. Hormis une pauvre femme abritée à l'écart dans la désolation d'une modeste cabane, qui avec un peu de farine confectionna du pain : elle partagea avec son invité un frugal repas, accompagné d'un doigt de lait de sa chèvre qu'elle venait de traire. Le Créateur choisit alors de punir le pays et ses villageois. Mais avant, il demanda à la vieille paysanne de prendre sa biquette et de fuir sans se retourner, malgré les bruits qu'elle pourrait entendre. Eblouie par son hôte qui venait de quitter son enveloppe de mortel, elle obéit. A peine était-elle parvenue au sommet du mont voisin que le ciel s'obscurcit, la terre trembla, et elle entendit des cris d'épouvantes. Mais la malheureuse avait oublié la consigne et se retourna, apercevant que les eaux bouillonnantes avaient englouti le village et toute sa population. Effrayée, elle se hâta, mais fut punie de son geste de curiosité : les deux êtres restèrent figés dans le rocher. C'est ainsi que les nouveaux habitants ont voulu perpétuer la mémoire de la vieille dame et de sa chèvre en édifiant une croix à l'endroit de la métamorphose : « La croix de la chèvre ». Certains affirment que par beau temps, on peut, aujourd'hui encore, apercevoir au fond du lac les vestiges du village maudit. Et que la nuit on entend parfois sonner le tocsin...

Eaux claires et Isoète lacustre. Disséminée çà et là dans le Massif Central (du nord de la Lozère au Puy-de-Dôme) et les Pyrénées (orientales et centrales), il s'agit d'une plante très rare et localisée dans certains lacs d'Auvergne (notamment La Godivelle) et particulièrement sur le lac du Bouchet. Elle s'implante sur les fonds immergés des lacs de montagne (sous 50 cm à 1 m d'eau), de nature graveleuse à sablonneuse, peu envasés, à eaux froides, acides et peu turbides (*Littorellion uniflorae*). Compte-tenu de l'exceptionnelle clarté des eaux, des études supposent que cette espèce est également présente dans les zones profondes (au-delà de 7 m de profondeur, limite de visibilité lors de l'échantillonnage de la végétation).

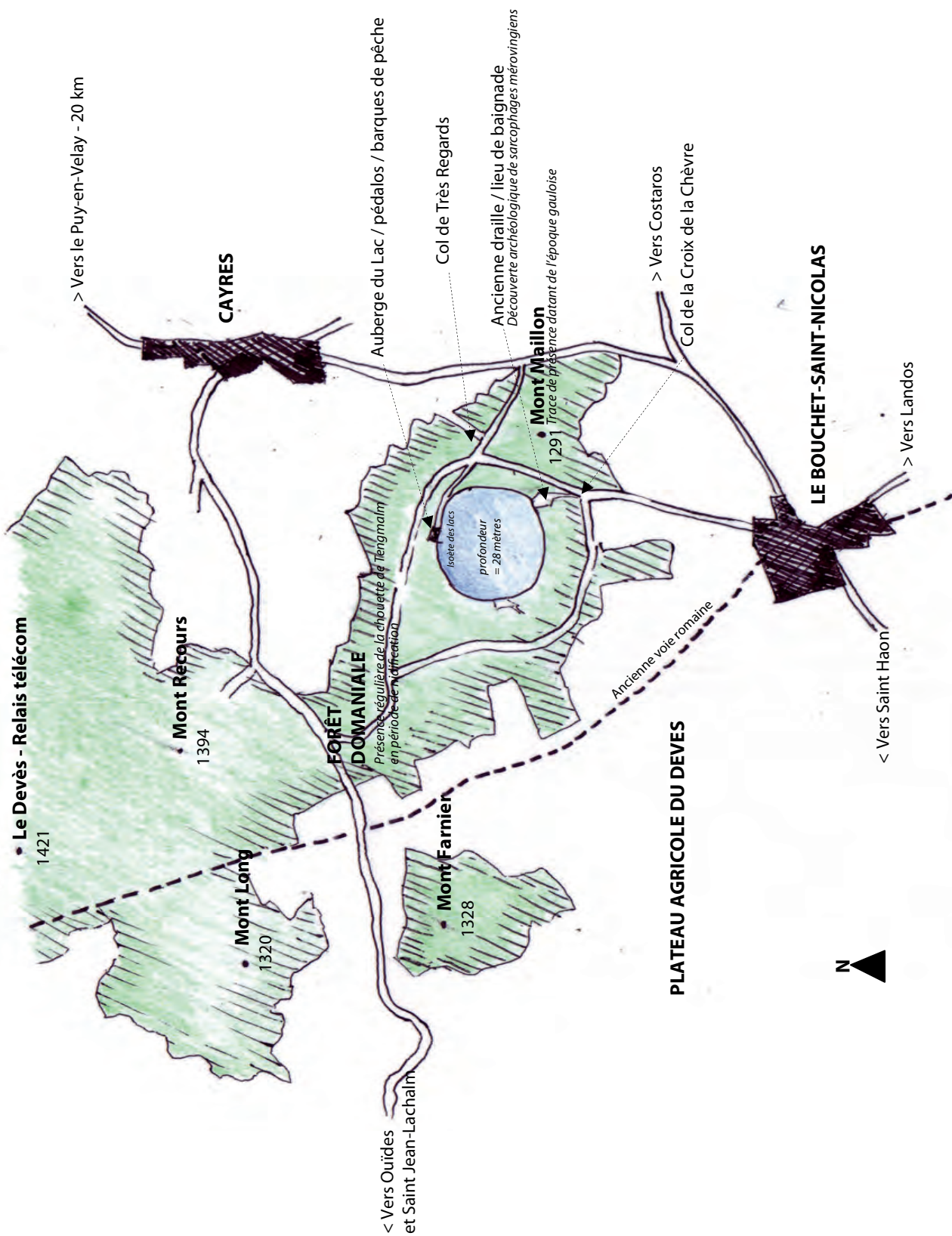
Projet de site de pêche. Jusqu'à 2009, un permis à l'année pouvait être délivré. Ce permis à l'année n'est plus délivré depuis l'année 2010. Ce qui n'est pas sans poser quelques soucis en rapport aux habitudes locales. Par ailleurs, l'activité pêche fait l'objet d'un projet ambitieux de la part de la fédération départementale qui souhaite faire du lac un haut-lieu de cette pratique d'un point de vue national. Dans cette optique, un investissement important est mobilisé depuis 2006 sur le lac en termes de gestion piscicole, d'animation et de communication.

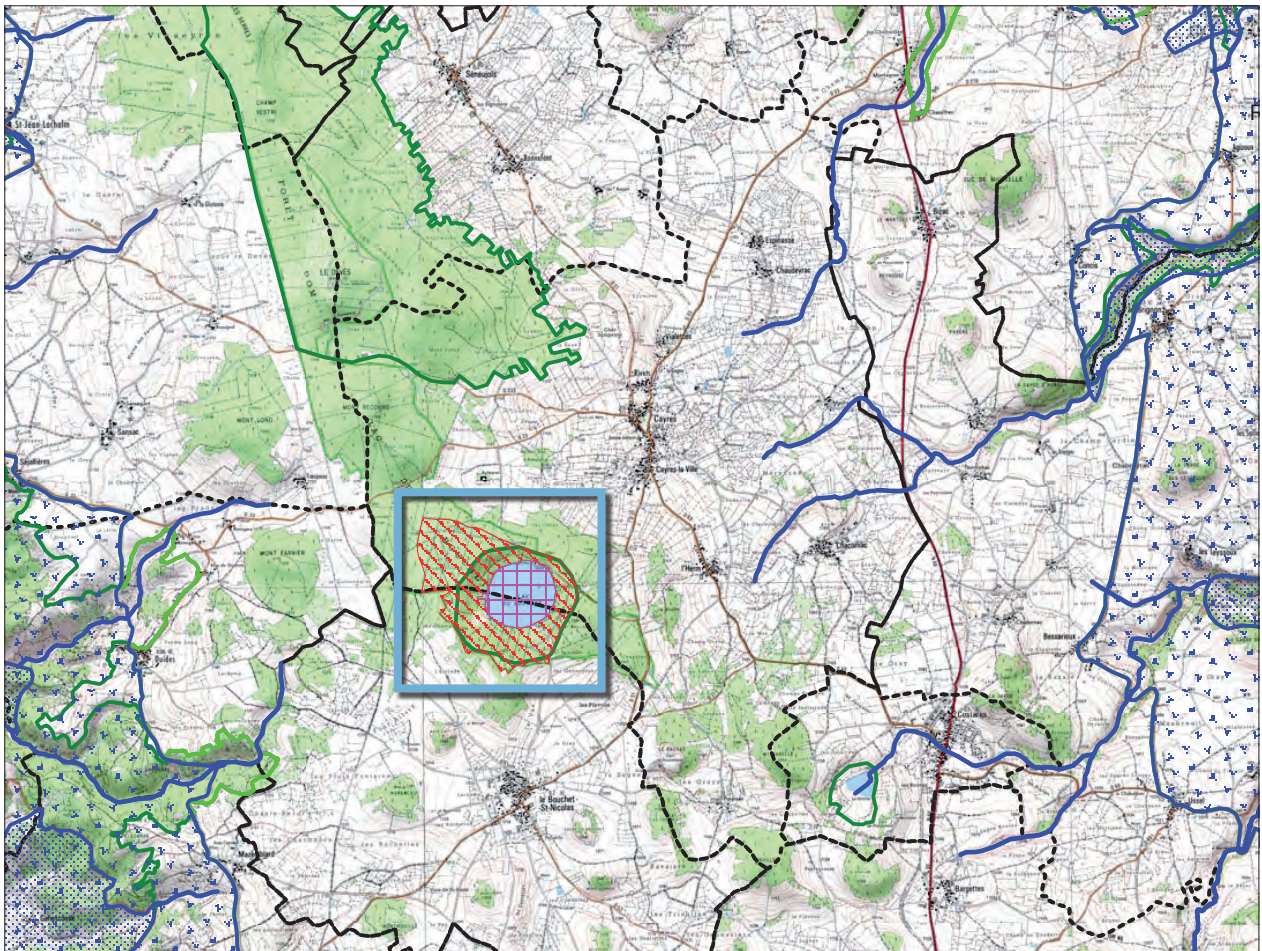
54 poubelles. Depuis les années 2000, date de la dernière vague d'aménagement du site. 54 poubelles constellent l'intérieur du cratère pour une efficacité discutable. L'été, chacune de ces poubelles est collectée quotidiennement.

Eco-développement du lac. Porté par une co-maîtrise d'ouvrage rassemblant la communauté de communes, le département et l'ONF, un projet d'éco-développement s'est construit progressivement de 2010 à 2013. Sa réalisation (2015-2016) vient répondre à plusieurs problématiques révélées par un état des lieux précis identifiant un état initial du site dégradé et peu valorisé.

1. Surfréquentation ponctuelle de l'intérieur du cratère ayant pour conséquence une pression sur le milieu naturel.
2. Engorgement du site par les voitures ayant pour conséquence une dangerosité des pratiques et une relative pollution du site. Les stationnements sont parsemés sur le site sans confort d'accès ni lisibilité, avec des revêtements différents et avec des possibilités d'aller se garer jusqu'au bord de l'eau notamment avec les stationnements goudronnés le long de la départementale qui se transforme en période de pointe en couloir urbain, bruyant et dangereux.
3. Une image disqualifiante du site donnée par les aménagements anciens et superposés au coup par coup.

Le parti-pris est de retrouver les qualités naturelles du site en proposant un nouvel accueil plus confortable et plus cohérent avec la fréquentation épisodique du site du lac volcanique du Bouchet. Pour cela, le projet s'appuie sur un travail de simplification des espaces et des usages en introduisant la question de la réversibilité des aménagements.





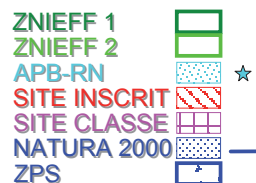
0 1 2 km

Echelle : 1 cm pour 0.75 km



Document réalisé le 2/05/2013

----- Limite de commune



Fond cartographique :

- BD Carto ®

- Scan 25 ®

- Copyright : © IGN -Paris -1999

Autorisation n° 90-9068

<http://www.ign.fr>

PROPRIETAIRE(S)

Propriété multiple : Conseil Départemental 43, Etat (ONF), privés (hôtel-restaurant en site classé)

DONNÉES NATURALISTES

ZNIEFF de type 1 : Lac du Bouchet (830020026)

ZNIEFF de type 2 : Devès (830007466)

PROTECTION

Site classé : lac du Bouchet

Site inscrit : Abords du lac du Bouchet

AMENAGEMENT & GESTION

SDAGE : SDAGE Loire-Bretagne - Agence de l'eau Loire-Bretagne

SAGE : SAGE Loire Amont - Conseil Départemental 43

PARTENAIRES

Propriétaires privés

Commune de Cayres - 04 71 57 30 88

Commune du Bouchet-Saint-Nicolas - 04 71 57 32 22

Communauté de communes du Pays de Cayre-Pradelles - 04 71 57 88 88 - contact@ccpcp.fr

Conseil général - Service Environnement - 04 71 07 43 50 - serviceenvironnement@hauteloire.fr

Office National des Forêts - 04 71 06 64 70

...

DREAL - Inspecteur des sites - 04 73 43 16 00